

SUBVENTION ONTARIENNE POUR L'ORIENTATION ET LE CHOIX DE CARRIÈRE DANS LE CADRE DES SERVICES AUX PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

Investissement dans les futurs professionnels des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

Ministère des Services sociaux et communautaires

En collaboration avec l'Ontario Association on Developmental Disabilities et géré par le Centre de santé mentale du Nord-est

Lignes directrices du programme

Buts

Accroître la capacité au sein du secteur spécialisé des services destinés aux personnes ayant une déficience intellectuelle en stimulant l'intérêt pour ce secteur comme choix de carrière chez les étudiants et les étudiantes et en le leur faisant connaître. Un objectif secondaire de la subvention est d'accroître à long terme la capacité communautaire générale de fournir des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et de mieux faire mieux connaître ces services aux milieux cliniques.

Définition

En vue de favoriser les stages pratiques, nous offrons des subventions établies en fonction du nombre d'heures de pratique supervisée dans un milieu clinique approuvé.

Heures totales	Subvention
Jusqu'à 200	2 500 \$
200-399	3 500 \$
400+	4 500 \$

En outre, une allocation de déplacement est offerte pour aider les étudiants qui doivent engager des dépenses de déplacement admissibles.

Admissibilité

Afin d'être admissible à une Subvention pour l'orientation et le choix de carrière, une personne doit :

- être inscrite en Ontario dans un collège ou une université reconnus, dans un des programmes suivants :
 - Technologie des sciences du comportement/Technicien ou technicienne
 - Travail social
 - Psychologie, y compris la psychologie clinique et comportementale
 - Orthophonie
 - Soins infirmiers
 - Ergothérapie
 - Thérapie physique/Physiothérapie
- avoir obtenu un stage chez un fournisseur de services cliniques spécialisés de l'Ontario;
- avoir le droit juridique de vivre et de travailler au Canada.

Comment présenter une demande de Subvention pour l'orientation et le choix de carrière

Les documents et les renseignements suivants doivent accompagner la demande de Subvention pour l'orientation et le choix de carrière :

1. une demande dûment remplie intitulée *Demande de subvention pour l'orientation et le choix de carrière*;
2. un document confirmant l'admission à un programme d'études approuvé;
3. un énoncé d'intérêt indiquant les réalisations scolaires, l'expérience professionnelle et l'expérience de bénévolat ou toute autre expérience personnelle pertinente;
4. un exemplaire du relevé de notes; et
5. un curriculum vitae à jour.

Dates limites pour la présentation des demandes

Les demandes seront acceptées avant chaque session d'études jusqu'aux dates limites suivantes :

Session d'automne – le 30 juillet

Session d'hiver – le 30 novembre

Session de printemps/d'été – le 30 mars

L'administratrice du programme n'acceptera que les demandes de stages qui n'ont pas encore débuté. Les demandes rétroactives ne seront pas acceptées.

Processus d'approbation

1. Dans un délai de six semaines à compter de la date limite pour la présentation des demandes, l'administratrice du programme communiquera par écrit avec l'auteur de la demande pour l'informer du sort de sa demande.
2. Si la demande est approuvée, l'administratrice du programme fera parvenir à l'auteur de la demande un formulaire intitulé *Accord régissant le versement de la subvention*.
3. L'auteur de la demande signera l'accord et retournera le document au coordonnateur du stage accompagné d'un chèque NUL (les

versements seront déposés directement dans le compte en banque de l'auteur de la demande).

4. L'administratrice du programme signera le formulaire d'accord et en enverra un exemplaire à l'auteur de la demande qui le conservera dans ses dossiers.
5. La subvention vise une session d'études particulière. L'auteur de la demande doit donc présenter une nouvelle demande pour chaque session d'études (semestre) pour avoir droit à une subvention supplémentaire.

Versement

Le montant de la subvention est divisé en deux versements égaux, l'un étant fait au début du stage et l'autre à la fin, si l'auteur de la demande termine le stage avec succès. Le deuxième versement est fait sous réserve de la réception d'un document prouvant que l'auteur de la demande a terminé avec succès le stage (un formulaire devant être rempli par le coordonnateur ou la coordonnatrice des stages de l'université ou du collège de l'auteur de la demande et doit accompagner l'*Accord régissant le versement de la subvention*).

Toutes les subventions versées dans le cadre de ce programme sont imposables. Les bénéficiaires des subventions recevront un formulaire T4 à la fin de chaque année civile au cours de laquelle ils auront reçu une subvention.

Autres conditions

1. *Autres subventions et prix* La valeur totale des autres subventions et prix accordés à l'auteur de la demande, y compris des bourses et des prêts aux étudiants et étudiantes, exception faite des prêts consentis dans le cadre du *Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de*

l'Ontario, doit être indiquée sur le formulaire de demande.

2. *Interruption du stage* Si le ou la bénéficiaire d'une subvention ne termine pas avec succès son stage auprès du fournisseur de services spécialisés, l'accord prend fin et aucun versement supplémentaire ne sera fait aux termes du programme de Subvention pour l'orientation et le choix de carrière. Les étudiants et étudiantes peuvent présenter une autre demande de subvention, mais les subventions précédentes accordées à l'égard de stages n'ayant pas été terminés avec succès peuvent être déduites des subventions futures.
3. *Transfert entre fournisseurs de services* Si le ou la bénéficiaire d'une subvention souhaite changer de fournisseurs de services spécialisés, il peut le faire en obtenant l'accord préalable écrit de toutes les parties visées (soit l'administratrice du programme, le coordonnateur ou la coordonnatrice des stages et le représentant ou la représentante de l'organisme).

Renseignements généraux

Il faut prévoir au moins six semaines pour le traitement des demandes à compter de la date de réception de tous les documents exigés de la part de l'auteur de la demande. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la personne suivante :

Administratrice du programme de subventions
Centre de santé mentale du Nord-est
680, promenade Kirkwood
Sudbury ON P3E 1X3

Tél. : (705) 675-9193, poste 8411

Sans frais : 1 866 989-9299

Télécopie : (705) 670-3152

Courriel : info@dsgrant.on.ca

Ou visitez notre site Web à : www.dsgrant.on.ca